

ALLIED

Rôle et mandat du fiduciaire principal

Octobre 2024

Rôle et mandat du fiduciaire principal

Le fiduciaire principal, en collaboration avec le président du conseil d'administration, est expressément responsable de diriger le Conseil pour favoriser le fonctionnement efficace de celui-ci dans l'exécution de son mandat. Le rôle et les responsabilités du fiduciaire principal comprennent, entre autres, ce qui suit :

- (a) Assurer, en collaboration avec le président du conseil d'administration, un leadership global pour favoriser l'efficacité du Conseil.
- (b) Fournir des conseils et du mentorat au président-directeur général et aux fiduciaires ;
- (c) S'assurer que le rôle et les responsabilités du Conseil sont bien compris par les membres du Conseil et de l'équipe de direction, et que les limites entre les responsabilités du Conseil et de l'équipe de direction sont bien comprises et respectées ;
- (d) Promouvoir les pratiques exemplaires et les normes élevées en matière de gouvernance d'entreprise ;
- (e) Veiller à ce que les réunions du Conseil se déroulent de manière à favoriser l'échange de points de vue constructifs et objectifs, et encourager tous les fiduciaires à participer de façon à faciliter la prise de décisions éclairées ;
- (f) S'assurer que les fiduciaires indépendants se réunissent en l'absence des fiduciaires non indépendants lors de chaque réunion du Conseil ;
- (g) Présider toutes les réunions des fiduciaires indépendants ;
- (h) Favoriser la communication entre le président du conseil d'administration et les fiduciaires indépendants.
- (i) Présider les réunions du Conseil et des porteurs de parts en l'absence du président du conseil d'administration.
- (j) Servir d'intermédiaire entre le Conseil et l'équipe de direction, en travaillant en étroite collaboration avec le président-directeur général et le président du conseil d'administration, pour veiller au maintien de relations professionnelles et constructives entre le Conseil et l'équipe de direction.